

Règles de fonctionnement du centre Faire l'École En Liberté FEEL

Adhésion :

A. Conditions

Toute famille dont un ou plusieurs enfants sont instruits en famille, qui adhère aux principes et fondements du centre et signe la charte morale des usagers du centre peut s'inscrire au centre FEEL (ci-après : le centre).

Le centre est géré par l'association Faire l'École En Liberté, dont les statuts sont publiés sur le site feel-vaud.ch.

L'inscription est de CHF 200.- par mois, payable toute l'année, y compris pendant les périodes de fermeture (Noël à fin février), tant que l'adhésion perdure. Ce montant est dû par famille, quel que soit le nombre d'enfants qui compose celle-ci. Les grand-parents sont automatiquement inclus dans l'adhésion.

B. Durée

Les inscriptions se font pour un mois, renouvelable.

La réinscription au mois suivant se fait tacitement par le paiement, à l'échéance, soit le 25 du mois en cours. Elle est soumise à acceptation par l'association. Cette acceptation est effective si l'association ne manifeste pas son refus dans les 7 jours qui suivent la réception du paiement visé ci-dessus. Le paiement est remboursé dans cette dernière hypothèse.

C. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue en ligne.

D. Conséquence de l'absence de paiement et délais

Pour éviter tout frais d'administration lié à la gestion des inscriptions et limiter ainsi les frais à la charge des familles, les inscriptions sont gérées entièrement par informatique. Il en résulte que l'absence de paiement des mensualités dans les délais entraîne la suppression automatique des droits liés à cette inscription et libère la place à une autre famille.

Le paiement de l'inscription de CHF 200.- par mois s'effectue par mois d'avance, le 25 au plus tard. Si le paiement n'est pas crédité sur le compte de l'association le 30, la place est considérée comme libérée.

La réouverture informatique des droits dont la suppression est due à un défaut de vigilance du/ des adhérent(s), coûte CHF 40.- (si elle est possible et que la place n'a pas été repourvue).

E. Droits et obligations liées à l'affiliation

L'affiliation donne droit à l'utilisation par toute la famille des espaces communs du centre. Elle donne droit à des accès informatiques (possibilité de s'inscrire aux ateliers en ligne, de disposer d'informations pratiques sur les activités du centre, de discuter avec les autres usagers du centre par le biais d'un forum assurant la mise en réseau des familles, etc). Elle confère également le droit pour tous les membres de la famille de participer aux ateliers libres gratuits offerts par les autres parents et enfants usagers du centre ou par des personnes extérieures bénévoles (grand- parents, stagiaires, jeunes, actifs ou retraités extérieurs).

La participation aux ateliers organisés dans le centre est facultative.

L'affiliation ne confère pas la qualité de membre de l'association, qui répond à d'autres conditions, fixées dans les statuts de celle-ci.

En dehors du paiement de l'adhésion, les parents n'ont qu'une seule obligation : celle de participer aux assemblées parents (AP), qui ont lieu 3 heures par mois, sauf cas de force majeure. Ces assemblées, qui ont pour but de faire remonter les besoins et de coordonner l'entraide, sont organisées conjointement par la direction de Feel et par le comité de parents (COPAR). Les dates sont publiées sur le forum

Accès et horaires :

Les familles membres disposent du code leur permettant d'accéder librement au centre pendant les heures d'ouverture, soit de 9h30 à 17h les mardis, mercredis, jeudis et vendredis. En dehors de ces tranches horaires, l'accès au centre est formellement interdit, sauf autorisation expresse donnée par un membre du comité de l'association.

La contravention à cette règle constitue un motif d'exclusion immédiat, sans remboursement du mois payé en cours.

La salle de théâtre (appelée grande salle) ne peut être utilisée que lorsqu'aucune activité extérieure à celles de FEEL y est organisée.

Le centre est fermé les jours fériés, ainsi que des fêtes de Noël jusqu'à fin février.

Petites fournitures :

Les fournitures utilisées par les familles (consommables) ne sont pas incluses dans l'adhésion, qui sert à couvrir les charges liées au bâtiment et au fonctionnement du lieu.

Les fournitures de l'atelier sont achetées par un groupe de parents dévoué à cette tâche, et les frais partagés entre les utilisateurs (environ 30.- par famille/6 mois).

Les fournitures de la cuisine (café, huiles, tamari, épices, sucre, café, thés, etc) sont apportées de temps à autres par chacun. La fréquence est laissée à l'appréciation de chaque famille, en fonction de son utilisation de ces produits.

Organisation des ateliers planifiés :

Les ateliers planifiés sont organisés par les membres ou par des bénévoles et sont inscrits dans l'agenda collectif de FEEL par les animateurs/parents qui les donnent ou, sur demande de ceux-ci, par la direction du centre, dans les créneaux horaires disponibles.

Ils sont gratuits, sous réserve de l'achat du matériel.

Le thème de l'atelier doit avoir été préalablement validé par la direction (un OK oral suffit, et une seule fois, si l'atelier se répète souvent).

L'animateur inscrit dans l'agenda collectif toutes les indications nécessaires (âge minimum requis, destinataires (enfants/adultes), nombre maximum de personnes, matériel à apporter ou participation financière demandée pour l'achat du matériel). Un petit descriptif de l'atelier peut être joint, avec tout autre document.

Sauf exception dûment validée par la direction du centre, il n'est pas possible d'organiser dans le centre des ateliers ou cours qui nécessitent l'usage privatif de locaux (annoncé comme tel ou de fait : classes d'enfants régulières, cours ex-cathedra, etc).

Activités non planifiées :

Les parents et les enfants sont invités à venir avec des projets ou du matériel (jeux, etc) pour proposer des activités spontanées aux autres membres présents quand ils viennent au centre. Cela amène de la vie et du partage.

Atelier de bricolage et grande salle :

Les enfants ne peuvent rester dans ces espaces sans la présence d'un adulte en charge. Si aucun adulte n'est présent, les adultes présents sont priés de demander aux enfants de sortir de la salle et de rejoindre leur parent ou leur parent référent.

Espace Pedro Guichon (bâtiment en face, 2ème étage) :

Cet espace est affecté à l'étude. Le niveau sonore est proche de celui d'une bibliothèque universitaire. La présence d'un adulte (dès 18 ans) est requise. Ainsi, en l'absence d'un parent présent, les jeunes ne peuvent y accéder. Un tournoi de présence peut être organisé par le biais notamment de l'Assemblée parents (AP)

Salle commune de la Filature (bâtiment en face, 2ème étage) :

Cette salle est commune à la Filature et peut être utilisée comme lieu d'étude ou d'activités calmes accompagnées (dessin, projet, etc). Le niveau sonore est le « parler bas » mais pas le chuchotement (collaboration normale à une table de plusieurs personnes, qui tient compte de la présence des autres autour). Elle est idéale pour le co-working entre jeunes. La présence d'un adulte en charge est requise.

Inscription aux ateliers :

L'inscription à tous les ateliers s'effectue informatiquement, depuis un ordinateur du centre ou depuis le domicile des usagers.

Surveillance des enfants :

Dans tout le périmètre du centre, à l'intérieur comme à l'extérieur, les enfants évoluent sous la seule responsabilité des parents ou de l'adulte auquel ceux-là ont été confiés (grand-parent, proche, maman de jour, autre adulte, etc).

Les parents prennent les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de leurs enfants, et notamment des tout-petits, qui évoluent dans des espaces dévolus à tous les âges et donc pourvus d'objets susceptibles de les blesser.

L'attention des parents est attirée sur le fait que les locaux de FEEL se situant au sein d'une ancienne usine, des installations obsolètes et dangereuses (stand de tir au fusil, espace de tir à l'arc, murets fragiles et cachés par la végétation, falaises abruptes, cheminée vétuste située au bout de l'usine, sculptures coupantes ou faciles à déséquilibrer, ancienne cuve haute et glissante, stockage provisoire de matériaux blessants devant les ateliers des artisans, etc...), ainsi qu'une cour ouverte à la circulation et à des manœuvres de véhicules utilitaires non vitrés, camions, etc... se trouvent à proximité immédiate du centre. La fréquentation de l'extérieur des locaux du centre FEEL est placée sous la seule responsabilité des parents qui déclarent expressément assumer l'intégralité des risques liés à l'état des installations ou à l'absence de protection des zones dangereuses avoisinantes. L'association et la société Girardet, propriétaire de l'usine, déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

La délégation par les parents de la garde de leur enfant à une personne mineure (jeune fille/ jeune homme au pair âgé de 15 à 17 ans, sœur ou frère aîné, etc) doit être signalée à la direction du centre, qui a le droit de la refuser. Les parents assument entièrement les conséquences de cette délégation de responsabilité.

Les enfants ne viennent jamais au centre sans la présence d'un parent référent, qui assure non seulement sa sécurité mais l'accompagne dans ses apprentissages et sa socialisation. Il n'est pas possible d'être parents référent de plus d'enfants que nécessite cette posture active.

A partir de 16 ans, les garçons et les jeunes filles d'une famille inscrite peuvent être admis à venir au centre sans leurs parents, moyennant un accord écrit de ceux-ci et de la direction du centre, s'ils ont fréquenté ce dernier pendant une durée jugée suffisante par la direction du centre. Celle-ci peut révoquer cet accord en tout temps, avec effet immédiat. Le jeune concerné est informé par les parents de cette possibilité. L'attention des parents est attirée sur le fait qu'aucune présence permanente n'est assurée par l'association dans le centre, dont l'utilisation est placée sous la responsabilité exclusive des familles.

Appareils informatiques et téléphones mobiles :

Les appareils de téléphonie, les tablettes et les ordinateurs portables ne peuvent être utilisés librement dans les espaces du centre que par les adultes. Les enfants peuvent les utiliser sous la surveillance active et attentive de la personne qui en a la garde au moment de cette utilisation.

Les jeux informatiques sont absolument interdits dans l'enceinte du centre, ainsi que dans ses abords extérieurs (y compris la forêt voisine). Les infractions à cette règle peuvent conduire au refus par le centre du renouvellement de l'adhésion de la famille concernée. Les enfants sont informés de ce risque par leurs parents.

Salle à manger, cuisine et nourriture :

Le Foyer et la cuisine peuvent être utilisés librement par les familles inscrites. Il est possible d'y manger et d'emprunter de la vaisselle pour ce faire. La vaisselle et les tables doivent être nettoyées et remises à leur place par les utilisateurs après usage, avec un coup de balai passé sous la table si nécessaire. Les personnes jettent leurs déchets (tri), nettoient et rangent la vaisselle dans les lieux prévus à cet effet. Les boissons chaudes sont en self-service.

Les bonbons et autres produits industriels sucrés ne sont pas admis dans le centre. Les parents sont priés d'attendre d'être sortis du périmètre extérieur du centre pour en donner, cas échéant, à leurs enfants.

L'accès à la cuisine des enfants est placé sous la responsabilité des parents. Le centre attire l'attention des parents sur les dangers liés à l'utilisation par les enfants des appareils ménagers, des ustensiles et de la cuisinière.

Rangement et nettoyage du centre :

Le rangement du centre est assuré par les familles inscrites, qui veillent à ce que les enfants remettent à leur place tout le matériel utilisé au cours de la journée. Les parents et les jeunes sont invités à consacrer 15 minutes avant leur départ du centre pour faire le tour des locaux avec leurs enfants pour les aider à ranger et les rendre responsables de l'état du matériel et du bon fonctionnement du centre à cet égard. Les saletés occasionnelles sont nettoyées par ceux qui les ont causées (nourriture sur le sol, refoulement d'un bébé sur un canapé, autres salissures). Les coups de balais spontanés sont bienvenus.

Le nettoyage de fond est assuré par une entreprise.

Règles d'hygiène :

Les familles inscrites veillent à ce que les enfants arrivent au centre propres et soignés, par respect pour les enfants, les personnes et le matériel du centre.

Parking :

Les consignes relatives au parking sont du ressort du propriétaire des lieux. Elles sont communiquées aux utilisateurs qui doivent les respecter.

Forum de l'association :

Les membres de FEEL disposent d'un accès personnel au forum informatique de l'association. Ce forum open source (discourse) est destiné à faciliter la collaboration pratique entre les familles (entraide de toute sorte, organisation d'activités ou d'événements, fixation de rendez-vous, infos pratiques, etc). Il n'a pas pour but l'échange d'idées et d'opinions. Bien que ces derniers échanges soient encouragés au sein du centre, ils ne peuvent se faire par le biais du forum. Des espaces de discussion sont créés dans le centre pour des échanges en présentiel. Les membres assument les autres moyens d'échange informatique qu'ils créent à titre personnel et les nomment sans référence au nom de l'association.

Les règles d'utilisation du forum figurent dans le forum lui-même.

Version Janvier 2023

Signature
